

Une Chaire Jean Monnet pour accompagner le passage à l'euro

par

Blanche Sousi

*Chaire Jean Monnet Droit bancaire et monétaire européen
Université de Lyon - France*

Cher(e)s Collègues,

C'était exactement il y a dix ans, l'euro devenait une monnaie, notre monnaie. Evènement politique considérable, opération juridique mûrement préparée, c'était aussi une évolution sociologique pour les européens, voire une révolution affective. La monnaie n'est pas un bien comme un autre, elle touche au plus profond de nous. Les eurosceptiques l'avaient bien compris : souvenez-vous des craintes qu'ils faisaient monter en annonçant le pire, des inquiétudes qu'ils suscitaient en prédisant le chaos.

Face à ces discours négatifs et dangereux, il fallait réagir, répondre, expliquer, bref il fallait faire tomber ces peurs nourries par la seule méconnaissance du dossier. Le passage à l'euro devait être compris de tous : c'était la clef de son succès.

Dès 1996, Yves-Thibault de Silguy, le Commissaire alors chargé des affaires économiques et monétaires, vit la nécessité de donner aux citoyens toutes les explications qu'ils attendaient. Il constitua autour de lui un groupe d'experts qui seraient informés en permanence de la préparation du passage à l'euro et qui devaient aller l'expliquer partout en Europe : des ambassadeurs en quelque sorte. Choisie comme membre de ce Groupeuro, j'ai pensé que les étudiants en droit devaient être les premiers à recevoir une formation juridique hautement spécialisée sur les modalités du passage à l'euro.

C'est ainsi que durant l'année 1996, l'Université de Lyon a demandé à l'Action Jean Monnet la création d'un module « passage à l'euro » : nous l'avons eu sans difficulté. Hommage doit être rendu aux responsables et en particulier à Jacqueline Lastenouse, pour avoir saisi l'importance d'accompagner ainsi l'avènement de l'euro qui allait marquer la construction européenne.

Ce cours fut un succès immense, je le dis sans fausse modestie : il était proposé en option, mais tous les étudiants à qui il était proposé, l'ont choisi ; nous avons dû changer de salle de cours pour les accueillir en plus grand nombre.

Le cours étant placé sous le label de l'Action Jean Monnet et ayant un contenu original, je me suis autorisée à adopter une pédagogie très innovante. J'ai invité les étudiants à imaginer les méthodes pour relayer l'enseignement que je leur dispensais. Ils ont créé une association « Eurogénération », constitué des groupes pour faire des conférences dans différents milieux : écoles, entreprises, maisons de retraites et même dans une prison (oui !). Les résultats ont dépassé tout ce que nous avions prévu : une équipe de télévision alertée par notre expérience, est venue en reportage à l'Université, nous sommes allés également sur un plateau TV, nous avons eu des articles dans la presse. Bref, les étudiants s'étaient approprié le passage à l'euro

et ils en étaient devenus à leur tour les ambassadeurs. Un article les concernant titrait d'ailleurs « Les ambassadeurs de l'euro ». Je vous laisse imaginer leur fierté !

A la fin de l'année, je devais donner un sujet d'examen. Ce fut : « Qu'est ce que l'euro ? » Sachant que sans doute des copies seraient remarquables, j'avais demandé aux étudiants d'autoriser par avance, leur publication éventuelle. J'avais vu juste ! Ils m'ont remis des copies aussi émouvantes qu'intelligentes : j'ai décidé d'en reproduire certaines ou des extraits de certaines, dans un petit livret intitulé « *L'euro vu de l'amphi* ». J'ai demandé une préface au Commissaire Yves-Thibault de Silguy, qui me l'a donnée (qu'il en soit encore remercié). Nous avons diffusé largement ce petit livret ! L'action Jean Monnet avait permis une expérience exceptionnelle.

Je souligne que parmi les copies, j'ai trouvé l'idée qu'un jour après l'euro, on pourrait créer une monnaie mondiale « le mondial ». Mon collègue Ramon Tamamès qui est à mes côtés nous dira qu'il plaide aujourd'hui pour une « new global currency ».

En 1999, l'Université de Lyon a souhaité la création *ad personam* d'une Chaire Jean Monnet « Droit bancaire et monétaire européen ». Cette spécialité n'existait pas pour l'obtention d'une Chaire : il convient, une fois encore, de rendre hommage à Jacqueline Lastenouse et à son équipe pour avoir accepté avec pragmatisme cette création originale.

Dès lors, tous mes enseignements à l'Université de Lyon ont été faits sous ce label et dans cette matière : mes cours ont été suivis par de très nombreux étudiants, le Droit bancaire européen est devenu une matière du programme officiel du Master droit des affaires et du Master Droit bancaire et marchés financiers. Certains étudiants ont souhaité se spécialiser davantage et poursuivre des travaux de thèse sous ma direction.

J'ajoute qu'aujourd'hui la Chaire Jean Monnet est le support idéal pour expliquer les aspects juridiques de la crise financière, les réponses qui lui sont données à travers les réformes proposées notamment par les institutions européennes.

Ainsi, depuis le premier Module obtenu en 1996 et jusqu'à ce jour, grâce à ce label de l'Action Jean Monnet, mon enseignement a pu accompagner les étapes décisives de la construction européenne. Passage à l'euro hier, réforme de la supervision financière aujourd'hui, sans oublier les conséquences du Traité de Lisbonne.

La Chaire Jean Monnet est un label prestigieux : je le constate régulièrement. Je suis fier de le faire figurer sur tous mes cours et publications. C'est sous ce label que je signe mes fonctions de direction à la Revue Euredia, Revue européenne de droit bancaire et financier.

Avant moi, ici, tous les collègues qui se sont exprimés ont montré comment le monde universitaire accompagne les différents aspects de la construction européenne. Nous constituons un réseau exceptionnel et je remercie Madame Belén Bernaldo de Quiros du soutien qu'elle nous apporte. Je la remercie aussi chaleureusement d'avoir su nous réunir à Bruxelles pour ces deux jours particulièrement fructueux.

* *

*